

comptez emporter et la faire approuver par un consulat du Mexique avant de quitter le Canada. Il est cependant possible qu'à la frontière les autorités ne soient pas d'accord avec l'opinion du consulat quant aux objets qui peuvent entrer en franchise.

Les enfants

Dans la plupart des pays, notamment au Canada et au Mexique, les responsables de l'immigration surveillent de plus en plus près les documents accompagnant les enfants qui franchissent une frontière. À moins d'être en possession d'un passeport valide ou d'être accompagné de ses deux parents naturels, l'enfant qui voyage doit avoir sur lui des documents spéciaux et une preuve de citoyenneté.

Si l'enfant voyage avec un seul de ses parents, la douane exige une lettre de consentement signée par l'autre parent et légalisée et, s'il y a lieu, une copie du jugement de divorce ou de l'accord de séparation. Ce consentement est exigé même si les documents du divorce ou de la séparation accordent la garde de l'enfant au parent qui l'accompagne. Si le certificat de naissance de l'enfant ne mentionne qu'un seul parent et que l'enfant voyage avec ce parent, aucune autorisation spéciale n'est requise.

Pour entrer au Mexique, un enfant qui voyage seul doit avoir sur lui un formulaire intitulé *Declaración notarial*, dûment légalisé, qui autorise les mineurs à entrer au Mexique. On peut se procurer ce formulaire dans les consulats du Mexique. Il est valide pour une période de 180 jours et doit être signé par les deux parents.

Les animaux familiers

On peut emmener un chien ou un chat au Mexique sans permission préalable. Il faut présenter un certificat, établi par un vétérinaire canadien dans les 72 heures précédant le voyage, attestant que l'animal n'est atteint d'aucune maladie contagieuse. Vous devrez également vous munir d'un certificat indiquant que l'animal a été vacciné contre la rage au moins un mois mais pas plus de un an avant son arrivée au Mexique.

Pour ramener votre animal au Canada, il vous faudra un certificat, signé par un vétérinaire canadien ou mexicain, indiquant que l'animal a été vacciné contre la rage au cours des trois dernières années. Le Canada applique un règlement spécial pour l'importation de plus de deux chiens âgés de moins de huit mois. Il n'est en général pas possible d'emmener des oiseaux ou des animaux exotiques au Mexique. L'animal